

Évaluation d'impact courante préapprouvée

Secteurs de l'avant-pays – Supplément

Mesures d'atténuation supplémentaires pour le projet de réaménagement du point de départ du sentier du Canyon-Johnston – BNP-1442

- 44) Un plan de lutte contre l'érosion et la sédimentation pour la parcelle touchée doit être soumis à l'agent de surveillance de l'environnement. Ce plan doit décrire les mesures d'atténuation qui seront prises pour limiter les impacts des travaux près du ruisseau Johnston.
- 45) Les travaux supplémentaires de remise en état exécutés par le personnel de la Gestion du feu et de la végétation de l'Unité de gestion de Banff sur les parcelles situées aux abords du ruisseau Johnston doivent être terminés au printemps 2021 en marge des travaux de l'entrepreneur, conformément à la description du projet.